NON A LA SUPPRESSION DES SEUILS DE DEDOUBLEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE !

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture,

La DGER (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture), qui considère que « les seuils de dédoublement constituent une cause majeure de la baisse de effectifs dans l'enseignement agricole public », a organisé, le 9 janvier dernier, un groupe de travail sur la question de ces seuils de dédoublement dans les lycées agricoles publics.

La DGER a ainsi proposé « 3 pistes de travail » qui visent à modifier les seuils de dédoublement des classes, soit en les supprimant purement et simplement, soit en les rehaussant (ex. de 16 à 19, de 24 à 27 etc...). Autre option, les dédoublements (cours en demi-groupe) ne seraient plus automatiques et prévus nationalement dans les disciplines techniques, scientifiques comme dans de nombreuses autres matières (dont la mise en œuvre des programmes le nécessite pourtant), mais décidés localement, en regard d'une « enveloppe horaire » susceptible d'être abondée à cet effet régionalement.

Pour Nous, signataires, aucune de ces propositions n'est acceptable et nous nous opposons fortement à ce projet de régression sans précédent tant sur les conditions d'études des élèves et étudiants qui font le choix de l'Enseignement Agricole Public que du travail des personnels enseignants à qui ils sont confiés.

Pour Nous, signataires,, la suppression des seuils de dédoublement dans les grilles horaires reviendrait à nier qu'ils ont été institués dans un objectif pédagogique (demi-groupe en cours de langues par exemple) ou encore pour des raisons de sécurité (encadrement des TP / TD par exemple). Nous exigeons le maintien d'une référence nationale, par référentiel, de seuils de dédoublement sur la base de considérations pédagogiques et non budgétaires.

Pour Nous, signataires, la suppression des seuils de dédoublement dans des grilles horaires reviendrait à amplifier les tensions et dysfonctionnements déjà rencontrés dans nos établissements au moment de la répartition des heures de groupe à effectif réduit (concurrence entre disciplines, entre collègues, utilisation de ces heures pour d'autres objets ou encore pour ajuster des fiches de service...) et à fragiliser plus encore les postes enseignants, gages de la qualité de l'enseignement dispensé et de la réussite des jeunes.

Pour Nous, signataires, il est évident que ce ne sont pas les seuils de dédoublement qui sont un frein au recrutement et qui amènent certains établissements à refuser des élèves... c'est l'insuffisance des moyens budgétaires de l'Enseignement Agricole Public (seuils de recrutement imposés, avec effet couperet), que le budget 2019 va encore aggraver et, si l'on en doutait encore, cette démarche comptable de la DGER, totalement anti-pédagogique, est là pour le démontrer de façon criante.

Monsieur le Ministre, Nous ne doutons pas de votre sincère attachement à l'Enseignement Agricole Public et à la qualité de l'enseignement dispensé dans ses lycées dont vous avez la charge. Par suite, nous vous demandons de renoncer à avancer plus avant, avec vos services, dans une telle direction et de garantir le maintien de seuils de dédoublement. Pour Nous, signataires, il conviendrait d'abaisser ces seuils pour améliorer encore les conditions d'études des élèves et étudiants de l'EAP et en aucun cas de les supprimer, pas plus que de les relever ou encore de les déréguler.

NOM Prénom	Établissement	Fonction	Signature

NON A LA SUPPRESSION DES SEUILS DE DEDOUBLEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE !

NOM Prénom	Établissement	Fonction	Signature